



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Couche-Tard conclut un contrat de cession-bail pour un montant de 131,4 millions \$US

ATD.A, ATD.B / TSX

Laval, le 21 décembre 2007 — Alimentation Couche-Tard inc. annonce qu'elle a, par l'entremise de ses filiales Circle K Stores Inc. et Mac's Convenience Stores LLC, conclut un contrat de cession-bail avec Cole Credit Property Trust II, Inc. relativement à 83 propriétés pour un prix de vente total de 131,4 millions de dollars américains. Cette somme servira notamment à réduire son crédit d'exploitation à terme renouvelable non garantie.

Les propriétés vendues sont situées dans différents États et sont sujettes à des baux d'une durée initiale moyenne de 20 ans auxquels sont rattachées des options de renouvellement pour les 45 prochaines années suivant le terme initial.

« Je suis très satisfait de cette transaction qui fait partie de notre plan de financement à long terme et qui améliore notre levier financier à court terme », a indiqué Richard Fortin, Vice-président exécutif et chef de la direction financière.

Profil

Alimentation Couche-Tard inc. est le chef de file de l'industrie canadienne de l'accommodation. En Amérique du Nord, Couche-Tard se situe au deuxième rang en tant que chaîne de magasins d'accommodation (intégrée ou non à une société pétrolière) en fonction du nombre de magasins. Couche-Tard a un réseau qui compte actuellement 5 637 magasins, dont 3 434 dotés d'un site de distribution de carburant. Ces commerces sont répartis dans neuf grands marchés géographiques, dont six aux États-Unis, couvrant 29 états, et trois au Canada, couvrant six provinces. Quelque 45 000 personnes œuvrent dans l'ensemble du réseau de magasins et aux bureaux de direction.

-30-

Source

Richard Fortin, Vice-président exécutif et chef de la direction financière
Tél: (450) 662-3272

info@couche-tard.com
www.couche-tard.com

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « évaluer », « estimer », « croire », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, les variations de taux de change, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce document est basée sur l'information disponible en date de sa publication.